

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-cinquième session

Rome, 6-8 septembre 2005

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU FIDA

EN MATIÈRE DE DONS

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. INTRODUCTION	1
II. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DONNS	2
A. Portée et méthodologie de l'examen du portefeuille de dons	2
B. Grandes tendances et principales questions	2
C. Objectifs et finalité des dons	5
D. Rapports techniques/Suivi et rapports relatifs au portefeuille	7
E. Partage des savoirs	8
III. DONNS MONDIAUX OU RÉGIONAUX ET DONNS PAYS: LES PARTENARIATS	9
A. Partenariats de recherche et de formation	9
B. Donns pays	10
C. ONG internationales et organisations de la société civile	11
D. Articulation avec les projets et programmes financés par des prêts et la programmation nationale stratégique	12
IV. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNS: GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	13
A. Révision des définitions	13
B. Directives et procédures de mise en oeuvre de la politique du FIDA en matière de dons	14
V. LE CADRE DE SOUTENABILITE DE LA DETTE ET L'UTILISATION DES DONNS PAR LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	15
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION	16
ANNEXES	
I. DESCRIPTION SUCCINCTE DES DONNS D'UN MONTANT ÉLEVÉ APPROUVÉS EN 2004 AU TITRE DU GUICHET MONDIAL ET RÉGIONAL	19
II. LISTE DES DONNS SPÉCIFIQUES À UN PAYS APPROUVÉS PAR LA DIVISION PMD EN 2004	22
III. FICHE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DON	23
IV. PROCESSUS D'ALLOCATION ET D'EXAMEN DES DONNS	25

SIGLES ET ACRONYMES

BAsD	Banque asiatique de développement
CCAD	Comité chargé de l'allocation des dons
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
FBS	Fonds belge de survie
FCT	Fiche de conseils techniques
GCAP	Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
MFDP	Mécanisme de financement du développement des programmes
OAC	Organisation à assise communautaire
ONG	Organisation non gouvernementale
ORIG	Organisations régionales/intergouvernementales
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONS

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2003 la version révisée de la politique du FIDA en matière de dons, ci-après dénommée "politique de dons", laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Le Conseil d'administration a convenu d'adopter ladite politique telle qu'elle est formulée aux paragraphes 49 et 50 du document EB 2003/80/R.5 (Politique du FIDA en matière de dons), et compte tenu des éclaircissements et modifications figurant dans le document EB 2003/80/C.R.P.1. Le présent rapport sur la mise en oeuvre de la politique de dons donne suite à la demande formulée par le Conseil d'administration à la section E de ce document, tendant à ce que le FIDA réexamine cette politique en septembre 2005 sur la base «d'un rapport factuel sur son application au cours de la période initiale. Cet examen suppose la prise en considération par le Conseil du nombre des dons approuvés, des objectifs et des buts, des critères et de la procédure de sélection, ainsi que de décisions connexes portant sur d'éventuelles modifications de la politique, le cas échéant.»

2. La politique de dons a été élaborée à l'appui du Cadre stratégique du FIDA 2002-2006, qui préconisait d'harmoniser des activités de prêt et de don du Fonds, de manière à maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté rurale. Au cours de cette première période de mise en oeuvre il a été dans une large mesure tenu compte de ces considérations, et les nouvelles orientations du programme de dons reposent sur l'avantage comparatif des dons par rapport aux prêts et sur la nécessité d'accorder des dons qui complètent le programme de prêts.

3. Pour ce qui est des catégories de dons, la nouvelle politique a mis en place deux "guichets" distincts: le premier est réservé aux "dons mondiaux et régionaux" tandis que le second sert à financer les "dons spécifiques à un pays", ci-après dénommés respectivement "guichet mondial ou régional" et "guichet pays". En application de la politique de dons, le programme de dons a représenté 10% du montant total (prêts et dons) du programme de travail annuel du FIDA proposé pour l'année 2004, et, comme le stipule le document EB 2003/80/C.R.P.1, ces dons ont été répartis à parts égales entre les deux guichets, la procédure suivie étant fonction du volume du don: a) les dons importants, d'un montant supérieur à 200 000 USD, ont été approuvés par le Conseil d'administration; et b) les petits dons, d'un montant inférieur ou égal à 200 000 USD, ont été approuvés par le Président. Le guichet des dons spécifiques à un pays comprend l'allocation au titre du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) déterminée dans le cadre du programme de travail et budget annuel (PTBA) du FIDA.

4. Bien que le présent rapport soit avant tout consacré à la mise en oeuvre de la politique de dons, il rend également compte des initiatives engagées dans plusieurs autres domaines intéressant le développement stratégique du FIDA, dont certains recourent d'ailleurs les thèmes abordés par la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA. Il s'agit notamment de l'utilisation des dons au FIDA dans le contexte du cadre pour la soutenabilité de la dette, de la politique du Fonds à l'égard des États en situation post-conflictuelle ou vulnérable et du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Ce rapport fait le point sur l'état d'avancement concret du programme de dons depuis l'adoption de la politique révisée par le Conseil d'administration, avant d'analyser ses interactions stratégiques avec les opérations et les programmes de pays. Il examine ensuite la mise en oeuvre de la politique proprement dite sous l'angle de l'organisation interne, et s'achève sur une analyse des rapports entre le programme de dons et le cadre pour la soutenabilité de la dette, qui est en pleine évolution.

II. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DONNS

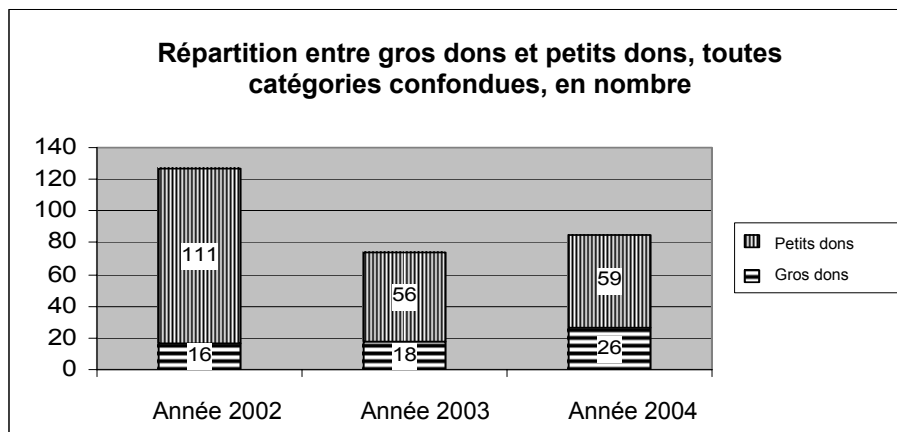
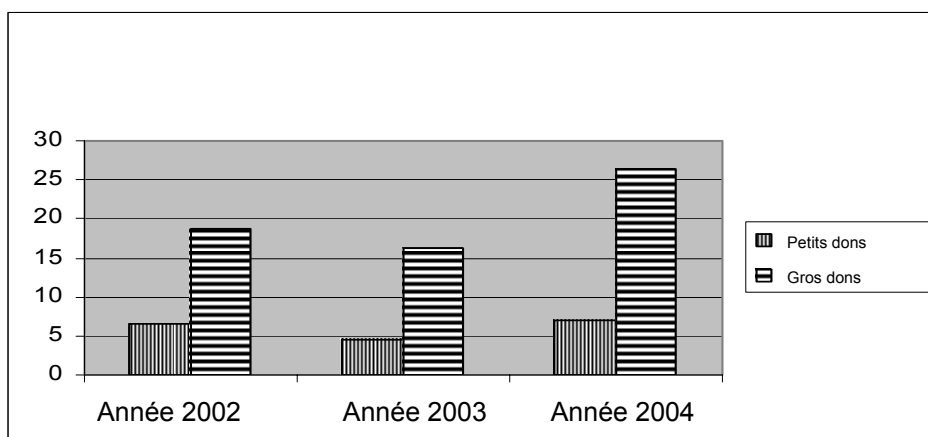
5. Ce chapitre fait le point, chiffres à l'appui, sur la nature et le nombre de dons accordés depuis l'approbation de la politique de dons en décembre 2003 et son adoption le 1^{er} janvier 2004. Il concerne donc les opérations de 2004, ainsi que quelques projets du début de l'année 2005. Il précise le type de dons et leur montant, et présente succinctement les objectifs des interventions, les dons spécifiques à un pays, ci-après dénommés: "dons pays".

A. Portée et méthodologie de l'examen du portefeuille de dons

6. Le présent rapport porte sur les 85 dons d'un montant élevé ou modeste approuvés en 2004 et les 15 dons ordinaires d'un montant élevé déjà approuvés en 2005 (six au titre du guichet mondial et régional, et 9 dons pays). En outre, il s'appuie sur une étude (réalisée à partir d'informations provenant du système prêts et dons) qui porte sur les dons approuvés entre 2002 et 2004 (soit légèrement moins de 300 dons en cours). Cette étude est utilisée pour comparer les prêts approuvés en 2004 à ceux approuvés en 2002 et 2003 afin de tenter de déceler des tendances significatives ainsi que des différences et des similitudes, essentiellement sur le plan de la typologie, des zones géographiques ou des thèmes couverts et des caractéristiques des groupes bénéficiaires. L'analyse présentée dans le présent rapport porte également sur les prêts en cours en 2004-2005, sous l'angle de l'évolution du suivi de la performance et celui de l'impact potentiel des programmes de recherche et de renforcement des capacités financés par des dons du FIDA, dans la mesure où il est raisonnablement possible de le discerner ou de le mesurer avant l'achèvement du projet.

B. Grandes tendances et principales questions

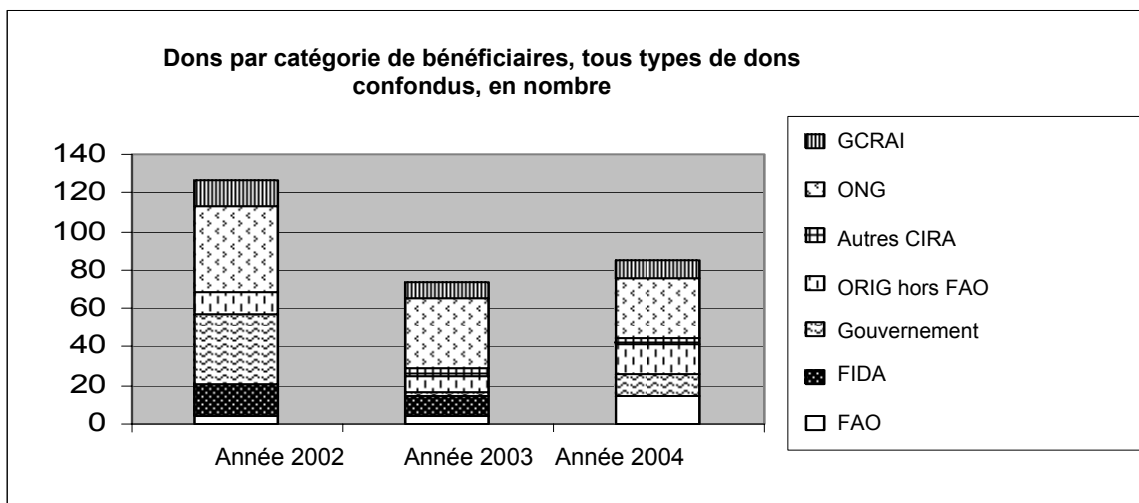
7. **Nombre de dons.** Cette section a pour objet de faire le point sur un certain nombre de grandes tendances du portefeuille actuel. L'analyse statistique fait apparaître une diminution du nombre de dons sur la période de trois ans considérée (figure 1), en recul de 127 à 85 toutes catégories confondues. Cette baisse s'explique partiellement par le gel temporaire, qui a touché en particulier les petits dons, décidé jusqu'à l'automne 2003, alors que la révision de la politique était en cours et qu'une réforme des procédures était envisagée. Comme le montre le graphique, l'autre facteur est le recul du nombre de petits dons (relevant de l'approbation du Président) et l'essor parallèle de dons d'un montant plus élevé, qui représentent 31% du portefeuille de dons en 2004, contre 13% en 2002. Cette évolution présente des avantages sur le plan de l'administration interne, mais elle est aussi révélatrice du rôle de plus en plus central assigné aux dons importants dans le cadre des interventions spécifiques du FIDA. Il ressort de la figure 2, qui présente le montant des dons approuvés, que le recul des dons enregistré en 2003 a été relativement faible en volume; l'évolution sur la période de trois ans fait apparaître une augmentation du nombre et de la valeur (44%) des dons d'un montant élevé.

Figure 1: Répartition entre gros dons et petits dons, en nombre**Figure 2: Répartition entre gros dons et petits dons, en valeur**

8. Entre 2002 et 2004, le nombre de petits dons approuvés a diminué de 47%. En outre, bien que le montant du plafond applicable à ce type de dons ait été multiplié par deux, le montant approuvé est resté inférieur de 40% en moyenne au maximum autorisé. Ce constat laisse à penser que le FIDA a privilégié une conception réaliste des prêts reposant sur une évaluation objective des coûts des propositions concernant les petits dons, plutôt qu'une attitude dictée par la volonté d'obtenir des allocations aussi élevées que possible dans la limite des plafonds autorisés. En revanche, la hausse du volume total des dons s'explique par la progression de 48% du montant moyen des dons accordés au titre du guichet mondial et régional entre 2002 et 2004.

9. S'agissant des catégories de bénéficiaires des dons, la figure 3 fait apparaître l'évolution suivante: le nombre total de prêts en faveur de centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) reste stable; on constate une augmentation des dons accordés à des gouvernements en 2004, ce qui correspond au démarrage de l'activité de dons pays; et les dons en faveur d'ONG restent relativement stables, témoignant de l'intérêt que le FIDA porte à l'appui des projets innovants que celles-ci mettent en oeuvre.

Figure 3: Répartition des dons par catégorie de bénéficiaires, en nombre

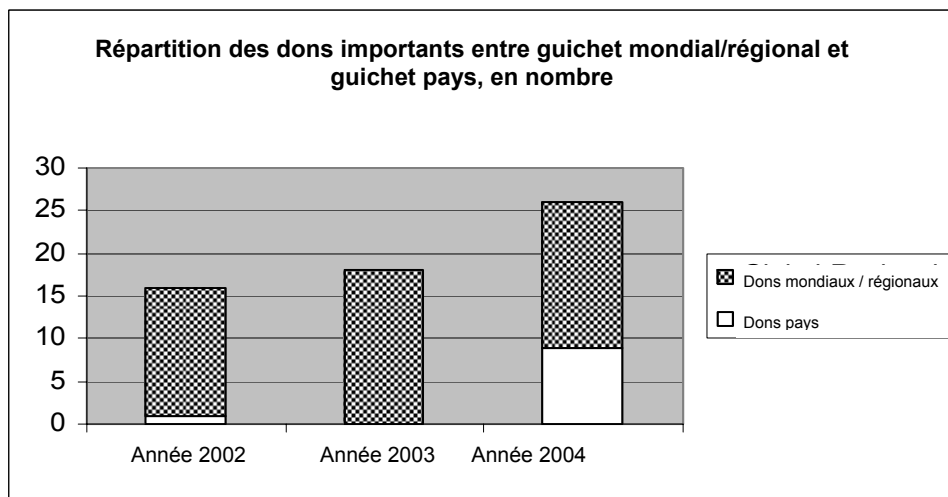


Note: CIRA = Centres internationaux de recherche agricole
ORIG = Organisations régionales/intergouvernementales

10. Les caractéristiques des dons accordés aux ONG sont les suivantes: a) jusqu'à présent, il s'agit principalement de dons pays, mais le nombre de dons en faveur d'ONG accordés au titre du guichet mondial et régional est en augmentation en 2004; b) il s'agit surtout de petits dons; c) la plupart des dons accordés à des ONG (90% du total) comportent un objectif de renforcement des capacités; et d) ils concernent généralement une région spécifique, bien que la proportion de dons mondiaux semble en augmentation. Par ailleurs, des dons ont été accordés à des ONG qui agissent dans le domaine de la diffusion des informations et des médias et celui de la concertation et des campagnes concernant les politiques publiques, notamment en faveur de l'appui aux populations autochtones.

11. La figure 4 fait apparaître l'évolution de l'allocation des dons sous l'effet de l'entrée en vigueur de la politique de dons, et plus précisément de l'introduction des dons spécifiques à un pays: en effet, en 2004 plus de 30% des dons d'un montant élevé ont été accordés au titre du guichet pays, contre un pourcentage infime les années précédentes.

Figure 4: Répartition des dons importants entre guichet mondial et régional et guichet pays, en nombre



C. Objectifs et finalité des dons

12. Selon les termes de la politique de dons, les propositions de dons peuvent être soit mondiales ou régionales, soit nationales (à un pays), en fonction des caractéristiques de l'innovation et de l'impact recherchés. Le programme de dons poursuit deux objectifs stratégiques qui correspondent aux domaines prioritaires pour l'attribution de dons sur les ressources ordinaires, à savoir:

- a) promouvoir des travaux de recherche utiles aux pauvres sur les approches novatrices et les solutions technologiques permettant de renforcer l'impact sur le terrain;
- b) renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les Organisations à assise communautaire (OAC) et les ONG.

13. **Guichet mondial et régional.** Toutes les propositions de dons approuvées en 2004 (et en 2005) tenaient compte des objectifs fixés par la politique de dons, à savoir promouvoir des travaux de recherche et développement (R-D) utiles aux pauvres et/ou renforcer les capacités utiles aux pauvres. En effet, la plupart des bénéficiaires habituels de dons du FIDA (centres affiliés au GCRAI par exemple) ont désormais pour habitude d'exploiter les progrès technologiques et la diffusion des connaissances et des informations au service de ces objectifs.

14. Dans le programme de travail (PT) 2004, les dons relevant du guichet mondial et régional ont privilégié les objectifs consistant à créer des possibilités de faire reculer la pauvreté grâce au développement des échanges de connaissances et d'informations dans le cadre de réseaux régionaux de recherche et d'innovation, animés ou non par le GCRAI¹. Cela confirme la tendance, déjà amorcée avant 2004, à faire appel aux techniques utiles aux pauvres que maîtrisent ces organisations et à leurs capacités institutionnelles pour traiter les questions globales de développement et faire évoluer les conditions d'existence des ruraux pauvres. Les dons déjà en cours en 2004 consacrés à des produits spécifiques (manioc, noix de coco, produits camélidés, bambou et rotin, cultures négligées plantes médicinales biologiques, petit élevage, etc.) témoignent de cette évolution: en effet, nombre d'entre eux comportent déjà un volet consacré au développement participatif des marchés et aux innovations en matière de finance rurale, parallèlement à l'amélioration et à la diffusion des technologies.

15. **Guichet pays.** Le recours aux dons pour financer la réalisation d'objectifs propres à un pays est l'un des éléments marquants des modifications introduites par la politique de dons, et ce nouveau guichet n'a commencé à fonctionner qu'en 2004, y compris en ce qui concerne l'identification des thèmes et l'élaboration des propositions. (On trouvera à l'annexe 2 la liste de l'ensemble des dons pays). Les dons élaborés au titre de ce guichet depuis 18 mois sont axés sur les problèmes de développement rural et de réduction de la pauvreté identifiés par les divisions régionales dans le cadre de l'élaboration des Exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) et de la mise à jour des analyses de performance du secteur rural au titre du SAFF, mais aussi dans le cadre des tâches habituelles d'élaboration des projets qui s'inscrivent dans le déroulement normal du cycle du projet. Les domaines retenus sont la création de partenariat et la concertation sur les politiques publiques, l'aide aux pays en situation post-confliktuelle, le renforcement des capacités locales et les innovations locales, et enfin le cofinancement de certaines composantes de projets financés par des prêts portant sur des domaines et des thèmes qui ne relèvent généralement pas de ce mode de financement. Ces dons, financés sur l'allocation obtenue par le pays dans le cadre du SAFF, ont été élaborés pour appuyer certains programmes de pays (au titre de l'approche reposant sur les

¹ On trouvera à l'annexe 1 le descriptif des dons d'un montant élevé approuvés au titre de ce guichet en 2004, qui fait apparaître la diversité des activités de recherche ou autres financées par des dons et axées sur des innovations favorables aux ruraux pauvres; par exemple, l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA) a reçu un don afin d'aider différents pays (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) à élaborer des politiques, stratégies, programmes et projets qui contribuent à l'éradication de la pauvreté rurale et au développement durable en Amérique centrale.

programmes de pays, qui est en constante évolution) dans le cadre des COSOP et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

16. Les autres problèmes spécifiques à un pays pris en compte sont notamment: s'attaquer à un obstacle crucial pour la production agricole, par exemple lutter contre les principaux ravageurs (criquets pèlerins par exemple) en fournissant l'assistance technique nécessaire; et en renforçant les capacités d'organismes locaux de protection phytosanitaire et d'institutions qui défendent les intérêts des pauvres. Par ailleurs, certains dons portant sur le renforcement des capacités, accordés en liaison avec le portefeuille de prêts, visaient à remédier à des faiblesses institutionnelles de la recherche et développement agricole.

17. Avant 2004, le montant des dons pays était généralement inférieur à 200 000 USD: en 2002, cette catégorie ne représentait que 6% de l'ensemble des dons d'un montant important. Mais en 2004, cette proportion est passée à 20%. Le Conseil d'administration a approuvé des dons pays importants parallèlement à des prêts en faveur de quatre projets dans la région Asie et Pacifique et à un petit don en faveur d'un pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord. En outre, dans la sous- région Pacifique, il a approuvé un don en faveur d'une organisation locale afin de contribuer à donner à un programme relatif aux innovations une place centrale dans le développement rural selon deux axes: améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie et développer l'accès aux services financiers et aux marchés.

18. Par ailleurs, toujours au titre de ce guichet, des dons importants ont été approuvés en faveur du renforcement des capacités du Ministère rwandais de l'agriculture, pour qu'il mette en œuvre une politique de développement agricole et rural qui favorise le développement économique et la réduction de la pauvreté. Aux Comores, un don a été approuvé en faveur d'un programme triennal visant à favoriser la viabilité institutionnelle du réseau de l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit mis en place dans le cadre d'un projet financé par le FIDA récemment clos. Des dons spécifiques à un pays d'un petit montant ont été approuvés: pour appuyer les organisations de paysans en Afrique de l'Ouest et du Centre; afin de renforcer les mesures de lutte contre le VIH/sida prises par les communautés en Afrique orientale et australe; et afin de maintenir une présence dans le pays en Somalie moyennant des dons à des ONG. On trouvera au chapitre III une analyse plus approfondie du rôle des dons pays.

19. Deux grandes considérations ont présidé à l'élaboration du programme de travail concernant ce type de dons. Conformément aux termes de la politique de dons, le comité chargé de l'allocation des dons (CCAD) a procédé à l'affectation des ressources sur la base des enveloppes régionales. Les dons approuvés au titre de ce guichet se répartissent en deux catégories: les dons d'un montant élevé servant à financer une composante d'un projet financé par un prêt, et les petits dons axés sur le renforcement des capacités, l'assistance technique et les plateformes de concertation sur les politiques générales, ainsi que l'appui aux projets en phase de préinvestissement, en vue de renforcer les organisations de pauvres. Comme indiqué ci-dessus, les dons pays accordés parallèlement à des activités relevant d'un programme ou d'un projet sont financés sur l'allocation que le pays a obtenue en application de la méthode du SAFFP, sur la base de la répartition régionale des prêts. Il convient de noter que si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier d'un don, il peut choisir de bénéficier de montants modiques sous forme de don plutôt que d'attendre de pouvoir bénéficier d'un financement sous forme de prêt d'un montant plus élevé.

20. **Innovations utiles aux pauvres.** La nouvelle politique de dons met davantage l'accent sur la nécessité de privilégier l'innovation et la diversité; elle encourage en effet l'hétérogénéité des partenaires et la participation des parties prenantes aux programmes financés au moyen de dons. Tous les dons importants approuvés au titre du guichet mondial et régional privilégient la formulation d'approches novatrices de la recherche et développement au service des pauvres (renforcement des capacités notamment). De la même manière, les petits dons font apparaître une diversification des objectifs, au-delà des simples préoccupations de moyens (une liste figure dans le document EB2005/84/INF.6). On peut mentionner la montée en puissance de la recherche-action à assise

communautaire, qui s'emploie à développer l'accès aux marchés et l'intégration aux circuits de commercialisation (en faisant appel à des formules novatrices qui permettent aux producteurs primaires de recevoir une part équitable des bénéfices, dans le cadre d'une démarche axée sur les moyens de subsistances/filières. Ce type de dons exploitent les résultats de recherches biophysiques pour appuyer le renforcement des capacités socioéconomiques et institutionnelles, dans le double souci de servir les intérêts des pauvres et de favoriser le partage des savoirs et l'apprentissage.

21. La reprise des invasions de criquets pèlerins à la fin de l'année 2004 a été l'occasion pour le FIDA d'exploiter des investissements déjà réalisés dans des innovations techniques prometteuses visant à remplacer les techniques de lutte curative contre ce fléau par des mesures préventives respectueuses de l'environnement. Plusieurs dons pays visaient par ailleurs à renforcer les capacités dans le cadre de la campagne actuellement menée en Afrique de l'Ouest et du Centre pour lutter contre les invasions de criquets sans recourir à des produits chimiques dangereux, comme c'était traditionnellement le cas auparavant. Afin de s'attaquer aux problèmes qui affectent la production dans certains pays cibles et d'améliorer la tolérance au stress dans les systèmes agroécologiques marginaux, le FIDA appuie actuellement des recherches révolutionnaires sur les fourrages halophytes qui permettront de proposer de nouvelles solutions de production de fourrage dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Enfin, un certain nombre de dons ont appuyé l'identification de nouveaux mécanismes et modalités de fonctionnement des services financiers ruraux, afin de prendre en compte dans le portefeuille de dons le troisième objectif stratégique du FIDA, qui consiste à «améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés».

D. Rapports techniques/Suivi et rapports relatifs au portefeuille

22. Au fur et à mesure que l'approche axée sur les moyens de subsistance se répand et que les innovations intéressant la commercialisation et la finance rurale font leur entrée dans le portefeuille, les rapports techniques concernant les résultats financiers et socioéconomiques gagnent en fréquence et en utilité (c'est le cas par exemple pour les dons accordés à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides [ICRISAT], à l'Association d'Afrique australe pour le commerce de produits naturels [PhytoTrade Africa], au Réseau international de recherche sur le bambou et le rotin [INBAR], au Centre international pour le développement des engrais [IFDC]). Pour tous les programmes financés au moyen de dons sont demandés, entre autres, au moins un rapport de situation par an et un rapport d'achèvement lorsque le programme prend fin (pour les petits dons d'une durée inférieure ou égale à un an, il est parfois demandé seulement un rapport d'achèvement). Dans les rapports de situation, le bénéficiaire doit rendre compte de l'état d'avancement des activités et de l'emploi des fonds décaissés, tandis que les rapports d'achèvement doivent également fournir des précisions concernant le degré de réalisation des objectifs fixés, les résultats obtenus, la gestion des coûts et les avantages tirés ou escomptés.

23. Les nouvelles lignes directrices relatives à l'examen du portefeuille, sont applicables aussi bien aux prêts qu'aux dons; elles précisent que les rapports doivent donner des informations sur les caractéristiques essentielles du portefeuille de dons (montant important ou faible; portée nationale ou régionale; pays concernés; type de projet; gestion du portefeuille et des cofinancements – réallocations et annulations partielles). On trouvera à l'annexe III un nouveau modèle de fiche sur l'état d'avancement des dons plus détaillé, qui couvre désormais le suivi de la performance et les données financières, ainsi que les premiers éléments concernant l'efficacité sur le plan du développement et l'impact potentiel. La production de rapports financiers satisfaisants et le respect des délais de communication devraient permettre à certains bénéficiaires du Fonds de se mettre en bonne position dans la perspective de l'attribution de dons de deuxième génération.

24. Selon les termes de la version révisée des lignes directrices, lorsqu'ils étudient les rapports de situation concernant les dons d'un montant important, les responsables doivent:

- a) s'assurer de la bonne exécution des obligations contractuelles du bénéficiaire/des partenaires du programme;

- b) contrôler le bon déroulement des activités au regard de la date d'achèvement et du programme de travail et budget; et
- c) analyser les enseignements tirés, les problèmes rencontrés, et d'autres considérations intéressant plus particulièrement un programme donné.

25. S'agissant des dons importants, à la lecture du rapport d'achèvement, le responsable du FIDA vérifie le degré de réalisation du premier objectif stratégique de la politique de dons (promouvoir des travaux de recherche utiles aux pauvres sur les approches novatrices et les solutions technologiques permettant de renforcer l'impact sur le terrain), et s'attache à évaluer dans quelle mesure les buts et les objectifs du programme ont été réalisés et à contrôler l'emploi des fonds. À l'issue de la dernière mission d'examen du don, qui se déroule dans les six mois suivant l'achèvement des activités, le responsable concerné rédige un projet de rapport de synthèse.

26. Durant la période d'exécution des dons importants accordés au titre du guichet mondial et régional pour financer des travaux de recherche (qui se rattachent au premier objectif stratégique de la politique de don), le comité de pilotage se réunit en principe une fois par an. Il est chargé d'établir le calendrier de soumission des rapports, car il doit examiner les programmes de travail et budgets annuels deux semaines avant leur présentation au FIDA. Il est également tenu d'examiner les rapports de situation annuels, les relevés de dépenses et les rapports d'achèvement détaillés avant leur transmission au FIDA. Le FIDA peut participer à ces comités de pilotage afin de suivre de plus près l'exécution des projets financés au moyen de dons.

27. Les huit missions de supervision réalisées à cet effet en 2004 se sont avérées extrêmement précieuses puisqu'elles ont contribué à résoudre plusieurs problèmes techniques et à améliorer les transferts de fonds. En outre, 14 missions de supervision directe ont été effectuées par le personnel du FIDA et/ou des consultants afin de suivre et d'appuyer des programmes de recherche. Les dons mondiaux ou régionaux sont actuellement supervisés par le FIDA. Les dons pays accordés aux États membres sont soumis aux Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole, en application desquelles une institution coopérante est généralement chargée de la supervision. Cependant, ces dispositions font actuellement l'objet d'un examen spécifique, et sont également étudiées dans le cadre de l'élaboration du nouveau modèle opérationnel. Le Conseil d'administration sera tenu informé de l'évolution de la situation. Enfin, le bureau de l'Audit interne a poursuivi son programme de contrôle de la fiabilité des informations financières transmises par les bénéficiaires de dons du FIDA.

E. Partage des savoirs

28. La politique du FIDA en matière de dons précise qu'il conviendra de "faciliter l'élaboration de fiches de conseil technique sur des technologies en faveur des pauvres, destinées à être diffusées à l'intérieur du FIDA et auprès des partenaires concernés du Fonds, ainsi que du public, ..." (paragraphe 48). Les services du FIDA ont commencé à élaborer des notes de développement/techniques exploitant les résultats des activités de recherche financées au moyen des dons. D'autres supports de communication appropriés sont utilisés afin de favoriser et le partage des savoirs entre tous les programmes financés par des dons. La division consultative technique rassemble et met en forme les fiches de conseils techniques préparées par les bénéficiaires des dons sur la base des résultats et réalisations, qui sont ensuite affichées sur le site web du FIDA. Les principales activités réalisées dans le cadre de la mise au point de ces fiches au cours de l'année 2004 sont les suivantes:

- contacts avec les coordonnateurs de 13 dons et mise au point définitive des fiches;
- collecte et examen de 26 nouvelles fiches;
- conception d'une méthode systématique d'évaluation de la qualité des fiches dans le cadre d'un examen collégial faisant appel au personnel du FIDA ainsi qu'à un certain nombre de

- spécialistes internationaux, car le contrôle de la qualité des fiches est une étape indispensable avant leur publication sur le site Web du FIDA; et
- collaboration avec la Division de la communication (EC) à la mise au point d'un support permettant une diffusion plus large des informations contenues dans les fiches et des meilleures méthodes.

III. DONN MONDIAUX OU RÉGIONAUX ET DONN PAYS: LES PARTENARIATS

29. Ce chapitre donne de plus amples informations concernant les différents types de programmes et projets réalisés au titre de la nouvelle politique de dons, les approches retenues afin de tenir compte du rôle et de la spécificité du FIDA, ainsi que de l'évolution des méthodes concernant les programmes de pays.

A. Partenariats de recherche et de formation

30. Le FIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui cofinancent le GCRAI, continuent à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche et mettent constamment en avant la nécessité d'axer les recherches sur le développement de la production de techniques utiles aux pauvres et l'amélioration de leur impact, tout en encourageant les évolutions méthodologiques, institutionnelles et professionnelles indispensables. En 2004, le FIDA a approuvé des dons en faveur de programmes réalisés sous la houlette du GCRAI pour un montant de 9 millions de USD. Le Fonds joue toujours un rôle actif au sein du Conseil exécutif du GCRAI, ce qui lui a donné l'occasion de contribuer à la concertation relative à la mesure de la performance, et de prendre part à une harmonisation des programmes, mais aussi des modes d'organisation, ces deux initiatives visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des travaux de R-D que réalise le réseau du GCRAI. Le FIDA a également contribué à un ouvrage publié en 2004 sous le titre: «*Agriculture research and poverty reduction: some issues and evidence*» (Recherche agricole et réduction de la pauvreté: quelques questions et éléments de réponse).

31. Le GCRAI s'emploie à mettre au point des mécanismes de gouvernance de la recherche efficaces et représentatifs afin de répondre aux besoins des ruraux pauvres en mettant l'accent sur l'interaction systématique avec les systèmes nationaux de recherche agricole (NARS) partenaires, qui agissent en aval. Ces partenaires sont non seulement les instituts nationaux de recherche agricole, mais également des ONG, des universités agricoles, le secteur privé, des associations de producteurs (organisations de la société civile et OAC), etc. qui jouent un rôle décisif dans la recherche fondamentale ou stratégique, et, en aval, dans la recherche appliquée, et participent au développement technologique à l'échelle mondiale. À cet égard, l'initiative du Forum mondial sur la recherche agronomique (GFAR), qui bénéficie du concours du FIDA depuis son démarrage en 1996, pourrait jouer un rôle non négligeable. La participation de FIDA au GFAR favorise la représentation des pauvres et leur permet de se faire entendre, de faire connaître leurs capacités et comprendre leurs besoins, et de participer en qualité de partenaires à la recherche de solutions durables aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. C'est à travers les initiatives de ce type, qui permettent de renforcer les moyens d'action des pauvres, que leurs perspectives de développement progresseront et qu'ils exerceront une influence plus importante sur le choix des priorités de recherche.

32. Le FIDA entretient de bonnes relations avec le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP), qui joue le rôle stratégique de centre de ressources tant pour le FIDA que pour l'ensemble du secteur de la microfinance. Le GCAP lance ou appuie de nouvelles idées, des produits innovants, des techniques de pointe et des mécanismes inédits afin de développer les services financiers en milieu rural. Les relations entre le FIDA et le GCAP ont permis i) de susciter des partenariats stratégiques afin de renforcer l'impact du FIDA sur les bénéficiaires; ii) d'enrichir le corpus de connaissances et de développer les possibilités d'apprentissage au sein du FIDA, qui est ainsi en mesure d'offrir aux bénéficiaires des produits de grande qualité, et iii) de favoriser les apprentissages au sein des régions

et entre elles, entre le terrain et le siège du FIDA, et avec les autres donateurs, et encouragé activement les innovations dans le domaine de la finance rurale.

B. Dons pays

33. Comme il a déjà été indiqué, la création du guichet pays constitue l'une des modifications les plus importantes introduites par la nouvelle politique de dons. Grâce à ce guichet, le FIDA sera mieux à même de prendre part à des activités d'intérêt stratégique et de jouer son rôle de catalyseur dans le domaine de la gestion des connaissances, du dialogue et de l'analyse des politiques publiques, ainsi que des partenariats. Par ailleurs, les petits dons jouent un rôle irremplaçable, car ils permettent d'expérimenter des approches de réduction de la pauvreté rurale extrêmement innovantes, lesquelles peuvent être transposées à grande échelle dans le cadre des prêts. Les dons pays ont également contribué à passer d'une approche qui consiste à considérer isolément chacun des projets réalisés dans un pays à une approche coordonnée qui favorise les interactions entre les différents projets financés par des prêts (se référer à la section D ci-dessous).

34. Les dons pays servent aussi à appuyer la concertation sur les politiques publiques. Le FIDA contribue par exemple à l'élaboration de la stratégie de développement rural du Rwanda et du plan d'action qui l'accompagne, afin de faire en sorte que ces documents prennent en compte les besoins des ruraux pauvres. À sa session d'avril 2005, le Conseil d'administration a approuvé un don qui servira à appuyer la concertation sur la décentralisation rurale au Mali, en exploitant les enseignements tirés de l'expérience acquise sur le terrain dans le cadre de l'ensemble du portefeuille du FIDA. À Madagascar, le FIDA appuie la concertation sur la réforme de la politique foncière afin de préserver les intérêts des ruraux pauvres.

35. Dans le cadre du guichet pays, un certain nombre d'approches extrêmement innovantes sont actuellement expérimentées. Toutes les activités de dons relevant de ce guichet consacrent un volet important à la gestion des connaissances afin de faciliter l'utilisation à grande échelle de l'expérience acquise sur le terrain. Les exemples d'activités innovantes réalisées dans le cadre d'un don ne manquent pas: on peut citer un don accordé à une ONG pour réaliser au Burundi un projet pilote de commerce équitable pour la transformation et la commercialisation du café produit par les petits exploitants, ou encore un petit don pays visant à aider les paysans cubains à cultiver et à commercialiser des plantes médicinales. En Indonésie, un don du FIDA contribue au développement de l'utilisation des technologies de l'information dans les établissements de finance rurale implantés à Java Est, tandis qu'au Pakistan on expérimente dans le cadre d'un programme de dons un partenariat public-privé destiné à renforcer les capacités des petites entreprises d'agro-alimentaire et de transformation.

36. Grâce au guichet pays, le FIDA est désormais mieux à même de réagir dans les meilleurs délais aux catastrophes naturelles, aux besoins des pays en situation post-confliktuelle et aux grands fléaux qui mettent en péril les conditions d'existence, le VIH/sida par exemple. Les dons sont plus adaptés au financement de ce type d'activité que les prêts. Comme il a déjà été indiqué, en 2004, les dons pays ont servi à combattre le fléau de l'invasion de criquets pèlerins dans les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest, le FIDA ayant uni ses forces avec d'autres donateurs pour aider les gouvernements à lutter contre l'invasion par des moyens biologiques. (Ont bénéficié de cette aide les pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie, Maroc, Sénégal, Gambie, Niger et Soudan).

37. Le guichet pays a également joué un rôle décisif dans les situations post-confliktuelles, permettant au FIDA de démarrer rapidement les opérations, en attendant l'élaboration des prêts et leur mise en oeuvre. En République démocratique du Congo, le FIDA a mis en place deux dons, l'un en faveur du renforcement des organisations locales de paysans et l'autre pour promouvoir le Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA). Le premier a été octroyé à une ONG internationale, tandis que le second est mis en oeuvre par une ONG locale qui travaille en collaboration avec l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), des chercheurs congolais et des vulgarisateurs. Ces deux dons permettront à la République démocratique du Congo et au FIDA de

préparer le terrain pour un projet financé par un prêt en faveur de la région équatoriale approuvé en 2004, qui est actuellement en phase de démarrage.

38. En Somalie, le FIDA appuie la transposition à grande échelle d'approches innovantes des situations post-confliktuelles en coopération avec le Fonds belge de survie (FBS), moyennant la production et la diffusion de matériels de communication. En Somalie toujours, le FIDA participe à la réinsertion des rapatriés dans les communautés rurales. Enfin, le FIDA a fait appel aux dons pays pour apporter à des communautés touchées par le VIH/sida une aide dont elles avaient grand besoin: en 2004, il a accordé des dons à des ONG en Angola et au Kenya pour mener des campagnes de sensibilisation au sida et donner aux familles touchées la possibilité d'exercer une activité rémunératrice afin de compenser en partie la perte de pouvoir d'achat occasionnée par les effets négatifs du sida sur les moyens d'existence.

C. ONG internationales et organisations de la société civile

39. Dans le cadre des partenariats stratégiques avec des ONG et des organisations de la société civile implantées à l'échelle internationale, en 2004, les dons du FIDA ont notamment porté sur le renforcement des capacités des institutions utiles aux pauvres et leur prise en compte des politiques de développement rural. L'appui apporté par le FIDA aux réseaux des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) permet aux petits paysans de mieux s'organiser et de prendre part à la concertation sur les politiques publiques, d'élaborer des argumentaires et de faire valoir leurs positions et leurs préoccupations. En Amérique latine, le don que le FIDA avait accordé au Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) sera suivi d'une proposition de don en faveur de la Commission de l'agriculture familiale (REAF) qui sera présentée au Conseil d'administration en septembre 2005 aidera cette structure à approfondir le travail déjà entrepris dans la région sur le plan de la concertation sur les politiques publiques, des partenariats et de l'harmonisation tout en resserrant les liens entre le FIDA et le MERCOSUR. Ce don aurait pour effet d'améliorer le professionnalisme, la participation et la transparence, moyennant la participation directe, aux côtés des organisations de petits paysans de la sous-région, au choix des questions à aborder dans le domaine du commerce et à la concertation sur les politiques publiques.

40. En Afrique orientale et australe, le FIDA a entrepris d'approfondir son partenariat avec PhytoTrade Africa. Cette organisation s'emploie à mettre en place une chaîne logistique entre des communautés d'Afrique australe extrêmement pauvres qui habitent des zones à faible potentiel et reculées et les marchés très sophistiqués des produits cosmétiques, nutraceutiques et pharmaceutiques, principalement en Europe. Cette approche reposant sur les chaînes logistiques met en relief la contribution non négligeable que l'intégration à ces marchés pourrait apporter aux conditions d'existence de ces communautés reculées. Par exemple, une petite société privée (avec laquelle le FIDA a déjà travaillé auparavant), qui opère au Malawi, au Mozambique, et en Zambie, a rejoint le PhytoTrade, ce qui lui a permis de démarrer une activité de transformation de fruit de baobab qu'elle achète à des groupements de paysans au Malawi pour les exporter. Elle s'apprête à constituer une nouvelle société qui se consacrera exclusivement à la transformation et au commerce de produits naturels. Au fil de ses travaux de recherche et de développement des marchés, PhytoTrade Africa a constitué un corpus de connaissances exceptionnel, et elle est devenue une source de savoirs très recherchée (son site web accueille 65 000 visiteurs par mois).

41. Parmi les autres partenariats stratégiques figurent notamment deux organismes installés au siège du FIDA, à savoir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Coalition internationale pour l'accès à la terre qui continuent à recevoir des dons du FIDA, en particulier pour financer des initiatives en rapport avec les activités opérationnelles du Fonds. Dans le cas du Mécanisme mondial, l'appui du FIDA a aidé le Secrétariat à se doter des moyens de mieux mobiliser des ressources pour lutter contre la dégradation des terres; tandis qu'un effort particulier a porté sur l'harmonisation des activités du Mécanisme avec le portefeuille de prêts du FIDA, dans le cadre de différentes initiatives conjointes internes auxquelles ont pris part des responsables des divisions opérationnelles du FIDA ainsi que du Mécanisme mondial. En 2004 et

2005, l'appui que le FIDA apporte à la Coalition internationale pour l'accès à la terre sur les questions de réforme foncière a pris la forme d'une contribution aux activités intéressant le fonctionnement et le renforcement des réseaux de savoirs, le renforcement des capacités, l'élaboration de programmes de pays et le travail de coordination de parties prenantes provenant d'horizons divers dans le domaine de l'étude et de l'expérimentation des innovations. Cette expérience fera l'objet d'une analyse plus poussée dans le cadre de l'évaluation indépendante de la Coalition qui sera prochainement réalisée.

D. Articulation avec les projets et programmes financés par des prêts et la programmation nationale stratégique

42. **L'approche.** La nouvelle politique de dons a retenu l'approche déjà adoptée par le FIDA, qui vise à assurer la complémentarité dans l'emploi des prêts et des dons et à exploiter leurs avantages comparatifs respectifs, et elle est allée plus loin dans ce sens en instaurant les dons pays. Dans le cadre de cette politique révisée, le processus de sélection insiste sur la nécessité d'établir un lien direct entre les programmes de dons proposés et certains projets de prêt spécifiques. Bien entendu, les propositions de dons prennent en compte cet objectif/ce critère d'articulation directe avec le programme de prêt en cours du FIDA (qui apparaît explicitement dans leur conception); il est toutefois admis qu'il importe de faire preuve de réalisme et de pragmatisme concernant la nature de cette articulation directe entre la recherche (dont les résultats se mesurent à long terme) et les progrès en cours (les apports devant dans ce cas intervenir pendant la période de réalisation du projet). De surcroît, dans les zones de projet, les évolutions techniques reposent souvent sur l'ingéniosité des paysans et des systèmes de savoirs locaux. Les facteurs qui déterminent la facilité avec laquelle les techniques vont être adoptées ne sont pas toujours faciles à discerner *a priori*. Il peut s'agir de dotations en ressources et autres moyens, mais les aspects qualitatifs tels que la réticence à prendre des risques, le degré de vulnérabilité et les schémas de comportement des communautés de petits agriculteurs peuvent également jouer un rôle.

43. D'un point de vue stratégique il faut également tenir compte de la nécessité de financer des dons pays en faveur de la recherche susceptibles de déboucher ultérieurement sur des projets financés par des prêts. On peut par exemple citer le cas de la République démocratique du Congo, où l'octroi d'un don a contribué de manière décisive à préparer rapidement le terrain pour un projet de prêt, grâce au renforcement des capacités; ces activités de préinvestissement ont apporté une plus grande souplesse puisqu'il a été possible d'expérimenter les différentes solutions envisageables avant de procéder à un investissement plus important.

44. **La pratique.** S'agissant des dons approuvés en 2004, l'appui aux innovations utiles aux pauvres au titre du guichet mondial ou régional a fait davantage appel aux travaux de recherche exécutés par des centres de recherche agricole régionaux et internationaux qui sont en relation directe avec des institutions locales capables de réaliser en aval des recherches participatives à l'échelon des communautés. Les divisions régionales sont désormais beaucoup plus enclines à participer à la recherche de ces liens que ce n'était le cas auparavant. On peut citer l'exemple de l'approche adoptée pour augmenter la productivité des terres irriguées dans les plaines indo-gangétiques qui couvrent une partie du Bangladesh, de l'Inde, du Népal et du Pakistan, tout en validant des stratégies visant à obtenir une valeur ajoutée dans le cadre d'activités extra-agricoles et à diversifier les revenus encouragées avec le concours d'un don octroyé à l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI). Cette approche fait déjà partie intégrante de l'appui global prévu dans le COSOP de l'Inde.

45. Dans le cadre de plusieurs autres programmes de dons, les réunions conjointes rassemblant les chercheurs et les parties prenantes des projets d'investissement concernés (ICRISAT, IFDC et INBAR par exemple) ont été fructueuses. L'ensemble des recherches en exploitation (dans le cadre des dons à l'Institut international d'agriculture tropicale [IITA], au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes [CIPE], au Centre international de la pomme de terre [CIP] et au Centre international d'agriculture tropicale [CIAT] par exemple) sont réalisées au sein de zones de projet bénéficiant du concours du FIDA. Les quatre projets d'investissement réalisés au Bangladesh encouragent l'utilisation des techniques faisant appel à l'urée mises au point par l'IFDC (le don en

cours a par ailleurs identifié des situations dans lesquelles les conditions socioéconomiques *ne plaident pas* en faveur de son adoption). Dans le cas de tous ces dons, on mentionne que les projets d'investissement ont fourni des informations socioéconomiques ou un appui logistique. Deux anciens bénéficiaires de dons du FIDA, l'IFDC et l'INBAR, participent désormais directement à la conception de projets d'investissement afin de faire mieux connaître les résultats des travaux de recherche financés dans le cadre des dons. Un don précédemment accordé à la Coopérative d'assistance et de secours à toutes les parties du monde [ONG CARE] a servi de point de départ à la mise en place de circuits de commercialisation utiles aux pauvres sous l'impulsion du secteur privé, ainsi qu'à un certain nombre de projets d'investissement (au cours de la période considérée) en Afrique australe. Ce travail consiste à favoriser l'entrepreneuriat agroalimentaire et à renforcer les capacités connexes afin de resserrer les liens entre les activités des petits exploitants et les marchés rémunérateurs. Le don accordé à l'Institut international des ressources phytogénétiques [IPGRI] a été conçu de manière à tirer pleinement parti des possibilités de contribution et de synergie avec les projets d'investissement intéressant le Mali et le Niger.

IV. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNS: GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

46. La réorientation stratégique et pratique préconisée par la politique de dons (paragraphe 25 à 32 du document sur la politique du FIDA en matière de dons) traduit une révision de ses modalités de gouvernance. Désormais, l'allocation des ressources affectées au programme de dons du FIDA est fondée à la fois sur un système d'attribution concurrentielle des dons et sur le cadre de financement proprement dit, compte tenu des objectifs stratégiques spécifiques aux dons. On trouvera à l'annexe 4 une représentation schématique du fonctionnement du système; celui-ci repose davantage sur des principes et des critères dictés par le souci d'obtenir un impact favorable aux pauvres que sur les catégories de bénéficiaires des dons et les postes budgétaires, comme c'était le cas avant l'approbation de la version révisée de la politique de dons, intervenue en 2003.

A. Révision des définitions

47. Cette première période d'application de la politique de dons a été l'occasion de réexaminer et de préciser les critères d'attribution des dons afin de faire en sorte que les ressources octroyées par le FIDA sous forme de dons aillent bien aux bénéficiaires légitimes visés et de rationaliser les processus et les procédures internes. Par souci de clarté il est donc proposé d'amender les paragraphes 28 et 44 de la politique de dons.

48. L'un des critères essentiels d'attribution des dons est la prise en compte des deux objectifs stratégiques définis au paragraphe 28 de la politique de dons. Alors que l'intention était de stipuler que les activités de prêts proposées devaient correspondre soit aux deux objectifs stratégiques, soit à un seul d'entre eux, la formulation actuelle peut laisser entendre que les deux objectifs stratégiques doivent être poursuivis. En conséquence, il est proposé d'amender le paragraphe 28 comme suit:

"Les deux objectifs stratégiques du programme de don représentant les domaines prioritaires devant bénéficier des ressources ordinaires sous forme de dons sont les suivants:

- i) promouvoir des travaux de recherche utiles aux pauvres sur les approches novatrices et les options technologiques en vue de renforcer l'impact au niveau du terrain; et/ou
- ii) renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les OAC et les ONG."

49. Comme auparavant, le FIDA accorde des dons à l'appui d'activités conformes à sa politique de dons. Afin que celle-ci comporte un paragraphe exhaustif précisant le rôle exact imparti aux dons, il est proposé d'amender le paragraphe 44, actuellement formulé comme suit:

«**Critères généraux.** Le FIDA n'accordera un financement sous forme de don qu'au profit des pays membres en développement, aux organisations intergouvernementales dont ils font partie, et aux ONG/OAC. Ces dons ne financeront pas d'activités généralement appuyées par le budget administratif. Les propositions de dons ne comprendront pas d'activités susceptibles de faire double emploi avec celles qui seraient financées par d'autres donateurs.»

La nouvelle formulation proposée est la suivante:

«**Critères d'attribution.** Les dons seront attribués uniquement aux pays membres en développement, aux organisations intergouvernementales auxquelles ils participent, ainsi qu'aux organisations de la société civile (OSC)² et aux initiatives basées au FIDA dont les activités proposées sont conformes à l'un ou l'autre des objectifs stratégiques du programme de dons ou à ces deux objectifs. Le FIDA n'accordera pas de dons: pour financer des activités ou du personnel du FIDA; dans les cas où la propriété du produit final revient au FIDA (y compris sous forme de droits d'auteur); dans les cas où le FIDA serait le principal bénéficiaire du produit ou de l'activité à financer; ou pour financer des activités normalement appuyées par d'autres ressources du FIDA (par exemple, le budget administratif ou le Mécanisme de financement du développement des programmes). Les propositions de dons ne comprendront pas d'activités susceptibles de faire double emploi avec elles qui seraient financées par d'autres donateurs.»

B. Directives et procédures de mise en oeuvre de la politique du FIDA en matière de dons

50. À la suite de l'approbation de la politique de dons par le Conseil d'administration en décembre 2003, une série de directives internes régissant la mise en oeuvre de la politique de dons ont été élaborées au début de l'année 2004, conformément aux termes du paragraphe 46 de la politique de dons. Ces procédures internes comportent des dispositions et des directives en matière de gestion administrative et financière internes, y compris des précisions concernant les audits, la gestion financière et la passation des marchés et des informations relatives au processus de contrôle interne et aux mécanismes d'approbation. D'autres moyens de renforcer l'efficacité du processus de sélection tout en préservant l'efficacité sont à l'étude et le perfectionnement des procédures internes se poursuit (y compris, le cas échéant, dans le cadre de réunions ou d'ateliers de formation du personnel), dans le souci d'améliorer l'efficacité et l'efficacité.

51. Les améliorations envisagées portent sur les points suivants: a) modifications concernant le processus de sélection des propositions de don; b) application d'une série de critères de sélection plus précis; c) amélioration des procédures relatives à la gestion et à l'administration du programme de dons; d) définition plus précise des informations comptables et financières à transmettre dans le cadre du processus d'autorisation et d'approbation, en particulier s'agissant des petits dons; et e) processus de mise au point définitive des accords de dons par les divisions concernées. Outre ces améliorations portant sur les procédures, le FIDA met davantage l'accent sur la nécessité de transmettre des informations et de partager et diffuser les savoirs dans le cadre des programmes de recherche comme dans celui des programmes de renforcement des capacités.

52. **Origine de la conception des dons/admission des projets.** Le travail d'examen et de sélection des projets appelés à bénéficier d'un don, s'appuie sur des notes théoriques. Toutes les unités organisationnelles du FIDA peuvent présenter une proposition émanant d'une organisation extérieure au FIDA qui sollicite un don. Auparavant, un grand nombre d'idées de dons étaient conçues dans le

² Pour le FIDA, le terme «organisations de la société civile» désigne en règle générale les ONG nationales et internationales à but non lucratif, les OAC, les organisations de base, les associations de parlementaires, ainsi que les instituts de communication d'élaboration des politiques et de recherche qui sont dotés de mécanismes de décision transparents, qui font preuve de probité financière et dont les activités sont en rapport avec les objectifs définis par le Cadre stratégique du FIDA 2002-2006 (dans sa version amendée).

cadre des contacts entre la Division consultative technique (PT) et les divisions régionales. La création du guichet des dons pays a incité de nombreux chargés de programme de pays à concevoir de nouvelles idées à financer au moyen de dons qu'ils prennent l'initiative de proposer de manière autonome, tant et si bien que le programme repose désormais avant tout sur les divisions régionales (lesquelles ont été à l'initiative de plus de 80% des dons en 2004).

53. Certaines idées de dons à caractère technique émanaient directement des chargés de programme de pays, mais il a été demandé à PT d'assumer la responsabilité de la gestion des dons une fois ceux-ci approuvés, car c'est en principe cette division qui assure la direction des dons intéressant la technique ou la recherche. Si un certain nombre d'institutions candidates à l'obtention d'un don ont elles aussi proposé des idées directement au FIDA, celui-ci prône le principe de la représentation des communautés, et il a contribué à la mise au point de modalités pratiques permettant aux parties prenantes de faire entendre leur voix dès la phase d'origine et de conception. (Dans le cadre des programmes challenge et des programmes de partenariat mondial mis en place par le GCRAI, le Conseil d'administration a approuvé en avril 2005 un don à l'Institut international de gestion des ressources en eau en faveur du Programme d'amélioration de la gestion des ressources en eau dans la région du Mékong.)

V. LE CADRE DE SOUTENABILITE DE LA DETTE ET L'UTILISATION DES DONNS PAR LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

54. Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale et celui du Fonds monétaire international (FMI) ont approuvé en avril 2005 un cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) en faveur des pays à faible revenu. Celui-ci a pour objet d'apprécier le risque de crise de la dette d'un pays, en vue de recommander l'octroi à des pays à faible revenu de nouveaux financements à des conditions appropriées, sous forme de don par exemple, ce qui permettrait d'éviter d'en arriver à un niveau d'endettement insupportable. L'un des éléments clés de ce cadre pour la soutenabilité consiste à proposer des seuils de référence indicatifs auxquels il serait possible de comparer les indicateurs d'endettement d'un pays afin de mieux évaluer le risque de crise de la dette. L'Association internationale de développement (IDA) et la Banque africaine de développement (BAfD) ont l'intention de faire appel à l'analyse de la soutenabilité de la dette (ASD) dans le dispositif d'allocation des dons qu'elles appliqueront à partir de 2006. La Banque asiatique de développement (BASD) a elle aussi fait part de son intention d'adopter l'ASD pour l'attribution des dons. Alors que l'IDA et la BAfD ont entrepris de procéder à l'ASD de chaque pays, l'IDA a déjà commencé à attribuer des dons à ses pays membres sur la base de seuils d'endettement (par exemple ratio valeur actuelle nette [VAN] de la dette sur PIB, et ratio dette VAN sur exportations). Le document d'information Dons et poids de la dette (REPL.VII/3/R.5) présenté à la troisième session de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA propose une synthèse de l'analyse de la soutenabilité de la dette, et un autre document en préparation sera soumis à la quatrième session de la Consultation.

55. Il importe de rappeler l'observation présentée dans les notes d'information, et de souligner que les deux systèmes d'attribution de dons dans le cadre du CSD et au titre de la politique de dons du FIDA; ont des caractéristiques et des incidences financières foncièrement différentes. En effet, dans le cadre de la politique de dons, le FIDA décide de l'attribution de dons en fonction d'une enveloppe financière prédéfinie approuvée par le Conseil d'administration, et en vue de la réalisation d'une série d'activités prédéfinies, dont les priorités et la sélection reposent sur des critères préétablis. Si le FIDA finançait des dons au titre du CSD, leur attribution obéirait à des facteurs échappant au contrôle direct du FIDA: activité commerciale mondial et cours des produits de base; politiques nationales et risque de crise de la dette; et enfin performance des politiques. Surtout, l'évolution de ces facteurs se répercuterait sur le montant des dons, pour chaque pays et pour l'ensemble des pays admissibles.

56. Lorsqu'on analyse les évolutions liées à la mise en oeuvre du CSD à la Banque mondiale et à la BAfD, et le fait que la BAfD envisage sérieusement de l'adopter, il convient de ne pas négliger un second aspect important, à savoir que la Banque mondiale et la BASD conservent toutes les deux un

dispositif de financement au moyen de dons **indépendamment** du CSD et du SAFF afin de remplir leurs mandats respectifs. La Banque mondiale a mis en place un Mécanisme d'octroi de dons pour le développement (MDD) qu'elle utilise «pour encourager l'innovation, forger des partenariats et pour élargir la portée des services de la Banque» dans le cadre de deux guichets servant à financer, l'un le développement à long terme (travaux de recherche portant sur l'agriculture et la santé), et l'autre, une première mise de fonds afin d'expérimenter de nouvelles approches et de nouvelles idées. Outre l'appui qu'elle apporte au GCRAI aux côtés du FIDA, la Banque soutient également des interventions du GCAP et de la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, par exemple. Quant à la BASD, elle fait appel au mécanisme d'assistance technique et de conseils (Advisory Technical Assistance, ADTA) pour apporter son concours aux pays membres en développement dans les domaines suivants: renforcement des institutions, études sectorielles et analyse des politiques, ainsi que renforcement des capacités et développement des ressources humaines hors du cadre des projets.

57. La Banque mondiale et la BASD sont donc en mesure d'appuyer des initiatives qui correspondent à peu près au type d'intervention que le FIDA appuie déjà ou envisagerait d'appuyer (par exemple la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural). Alors que le FIDA travaille à mettre au point sa propre formule de CSD, être en mesure de continuer à appuyer des recherches innovantes utiles aux pauvres et des interventions spécifiques à un pays demeure une pièce maîtresse du rôle stratégique du FIDA; or l'expérience de la Banque mondiale et de la BASD semble indiquer que l'un n'exclut pas l'autre et que ces instruments sont complémentaires.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

58. **Synthèse.** Le tour d'horizon qui précède fait le point sur la mise en oeuvre de la politique de dons approuvée par le FIDA en décembre 2003. Il présente les mesures que le FIDA a prises pour en respecter les directives et précise comment le FIDA a mis ses ressources sous forme de dons au service de la réalisation de sa mission globale. Se fondant sur les deux objectifs stratégiques de la politique de dons, le FIDA a pris plusieurs mesures importantes.

59. Premièrement, les dons en faveur des organismes internationaux et régionaux de recherche agricole continuent à mettre l'accent sur le mandat et l'approche spécifiques du FIDA, axés sur les besoins des ruraux pauvres et leur participation au processus de recherche et l'importance de résultats novateurs. Deuxièmement, l'identification et l'appui des OAC et des ONG ont été privilégiés, souvent au moyen de dons d'un faible montant (ce qui n'empêche pas les propositions et les évaluations d'être détaillées) afin d'expérimenter des approches ou des techniques nouvelles ou innovantes en prévoyant un mécanisme d'apprentissage efficace afin de faciliter la transposition des activités à plus grande échelle.

60. Troisièmement, les bénéficiaires de dons et les divisions régionales du FIDA ont rapidement exploité les possibilités offertes par le guichet des dons national. Ces dons ont servi à appuyer directement des programmes financés par des prêts (Népal); ont permis au FIDA de se joindre à des initiatives de concertation sur les politiques publiques (Rwanda) auxquelles d'autres donateurs participent également très activement afin de préparer des programmes d'investissement; ont été utilisés pour appuyer la gestion des savoirs (Burundi); et pour fournir une aide dans des situations post conflictuelles (République démocratique du Congo). Enfin, dans le cadre du développement de ces différents aspects du programme de dons du FIDA, on constate que les dons d'un montant élevé prennent de plus en plus d'importance; en effet, ce type de dons, tout en assurant des économies d'échelle sur le plan des coûts de fonctionnement au sein du FIDA, permet également au Conseil d'administration d'avoir à tout moment la possibilité de contrôler la portée et les orientations du programme de dons dans le cadre du processus d'approbation.

61. Dans le contexte de la définition de la position du FIDA à l'égard du CSD, et en conséquence, de l'utilisation des dons pour financer des projets et programmes à l'échelon des pays en appliquant la

méthodologie du CSD, l'attention du Conseil d'administration est appelée sur le fait que, s'agissant des éléments à prendre en considération pour définir l'utilisation des ressources sous forme de dons telle qu'elle est actuellement prescrite par le Conseil d'administration est pleinement conforme au rôle du FIDA et à l'importance qu'il entend donner à l'innovation.

62. **Recommandation.** Le Conseil d'administration est invité à prendre note du contenu du présent document, il est également invité à approuver les modifications apportées à la définition des critères d'attribution du produit des dons telles exposées aux paragraphes 48 et 49 du présent document.

**DESCRIPTION SUCCINCTE DES DONNS D'UN MONTANT ÉLEVÉ APPROUVÉS EN 2004 AU TITRE
DU GUICHET MONDIAL ET RÉGIONAL**

On trouvera ci-dessous la liste complète des dons d'un montant élevé approuvés au cours de l'année 2004.

Dons approuvés à la quatre-vingt unième session du Conseil d'administration tenue en avril 2004

i) Dons coordonnés par des centres bénéficiant du soutien GCRAI

Projet de mise au point et diffusion de maïs résistant au stress pour assurer une sécurité alimentaire durable en Afrique orientale, occidentale et centrale – phase II. (Don d'un montant de 1 300 000 USD accordé au Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé [CIMMYT].) Ce don appuiera les partenariats stratégiques entre les centres de recherche de pointe et les systèmes nationaux de recherche agricole, et renforcera leurs capacités ainsi que celles des projets de développement et des communautés agricoles, afin d'adapter et de valider les variétés de maïs et les pratiques de gestion des cultures offrant une résistance accrue à la sécheresse, aux conditions médiocres des sols et aux plantes adventices.

Programme d'autonomisation des agriculteurs sahéliens dans l'exploitation de la diversité de leurs cultures en vue d'améliorer leurs stratégies de subsistance. (Don d'un montant de 1 300 000 USD accordé à l'IPGRI.) Ce don vise à améliorer les moyens d'existence des agriculteurs pauvres du Burkina Faso, du Mali et du Niger par le renforcement de la gestion communautaire des ressources phylogénétiques.

Diversification des systèmes de culture paysanne en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'arboriculture d'essences indigènes – phase II. (Don d'un montant de 1 200 000 USD accordé au Centre international pour la recherche en agroforesterie.) Ce don vise à favoriser les stratégies novatrices nécessaires pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement dans les zones pauvres en ressources de l'Afrique occidentale et centrale, la domestication des essences locales faisant l'objet d'une attention particulière.

Programme pour la mise au point de moyens d'existence durables pour les communautés agropastorales d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord. (Don d'un montant de 1 300 000 USD accordé au Centre international de recherche agricole dans les zones aride [ICARDA].) Ce don du FIDA vise à consolider une approche participative de la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté dans les zones arides en l'institutionnalisant dans les programmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricole et à l'étendre en l'employant dans les programmes de développement des zones arides.

ii) Dons coordonnés par des centres ne bénéficiant pas du soutien du GCIAR

Programme visant à préserver les ressources en eau douce grâce à la production de fourrages tolérants à la salinité dans les zones marginales de la région de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord – un moyen d'accroître les revenus des ruraux pauvres. (Don d'un montant de 1 350 000 USD accordé au Centre international d'agriculture biosaline.) Ce don a pour but d'améliorer les moyens de subsistance et les revenus des ruraux, hommes et femmes, pauvres en ressources, vivant sur les terres dégradées et marginales de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord.

ANNEXE I

Programme de renforcement des capacités régionales aux fins du suivi et de l'évaluation des projets de lutte contre la pauvreté rurale en Amérique latine et aux Caraïbes (PREVAL) – Phase III. (Don d'un montant de 850 000 USD accordé au Centre d'études et de promotion du développement.) Le produit du don contribuera à améliorer les capacités à concevoir, exécuter et documenter l'impact sur le développement, moyennant l'utilisation de systèmes axés sur l'impact et les résultats au niveau des pauvres afin de suivre et évaluer les programmes et les politiques de réduction de la pauvreté.

iii) Dons isolés

Programme relatif aux envois de fonds et au développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes – Renforcement du potentiel de création de revenus des ruraux pauvres dans les pays bénéficiant d'envois de fonds. (Don d'un montant de 1 000 000 de USD sur une période de trois ans accordé à la division du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) chargée des programmes du FIDA.) Ce programme permettra de documenter et d'évaluer les expériences de modèles durables de développement communautaire transnational et de diffuser les enseignements tirés. Il servira à renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations, rendre plus équitable l'accès aux ressources naturelles productives et à la technologie et améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés.

Projet destiné à appuyer la mobilisation de ressources en faveur de programmes d'action et d'initiatives connexes ainsi que leur mise en œuvre. (Financement d'un montant de 1 250 000 USD pour la première phase d'un don accordé au Mécanisme mondial de la CCD qui s'étalera sur deux ans). Ce don a pour but de fournir des ressources financières pour la mise en œuvre de la CCD.

Dons approuvés à la quatre-vingt deuxième session du Conseil d'administration, tenue en septembre 2004

i) Dons coordonnés par des centres bénéficiant du soutien du GCRAI

Programme d'amélioration des moyens de subsistance des ruraux en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'adoption de systèmes productifs et compétitifs de culture de l'igname – phase II. (Don d'un montant de 1 500 000 USD accordé à l'Institut international d'agriculture tropicale [IITA].) Les résultats obtenus dans le cadre de ce don contribueront à améliorer l'existence des producteurs, transformateurs, négociants et consommateurs d'igname. La démarche consiste à accroître simultanément la productivité de la culture et la demande de produits dérivés.

Programme visant à vaincre la pauvreté dans les communautés des producteurs de noix de coco: les ressources génétiques du cocotier au service d'un mode de subsistance durable. (Don d'un montant de 1 000 000 USD accordé à l'IPGRI.) Ce programme s'appuie sur le fait que le cocotier, principale source de revenu régulier des petits exploitants marginaux, permet d'améliorer durablement les moyens d'existence, notamment des groupes défavorisés sur le plan socioéconomique, y compris les femmes.

Programme de gestion des paysages rizicoles dans les hautes terres marginales dans une optique de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement. (Don d'un montant de 1 190 000 USD accordé à l'IRRI.) Ce don contribuera à l'amélioration des technologies agricoles afin d'accroître directement la productivité des terres et de la force de travail des pauvres vivant dans des zones marginales.

ii) Dons coordonnés par des centres ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

Programme de formation de coalitions stratégiques et de promotion de l'innovation et de l'apprentissage en matière de finance rurale. (Don d'un montant de 1 200 000 USD accordé au

GCAP.) Ce don renforcera l'influence du FIDA en tant qu'organisation à même de créer des réseaux pour susciter des débats virtuels et créer des partenariats dynamiques avec d'autres donateurs et les spécialistes du financement rural. Dans ce contexte, ce don, tout en fournissant un appui au GCAP, permettra au FIDA d'avoir accès aux services d'appui critiques de ce dernier pour consolider les partenariats stratégiques entre le Fonds et les autres donateurs et élargir considérablement la base de connaissances du FIDA et ce qu'il peut apprendre en matière de financement rural.

Initiative régionale concernant la demande d'eau. (Don d'un montant de 1 200 000 USD accordé au Centre de recherches pour le développement international [CRDI].) Ce don a pour but de faciliter l'accès à l'eau des communautés pauvres, des populations rurales et des femmes, en leur permettant de prendre des décisions mieux informées.

iii) Dons isolés

Programme visant à renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux services d'appui corrélés. (Don d'un montant de 900 000 USD accordé à la Coalition internationale pour l'accès à la terre.) Ce don vise à appuyer le renforcement des capacités des membres et partenaires de la Coalition à aider les paysans sans terre et les petits exploitants à obtenir et conserver un accès garanti à la terre ainsi qu'aux services connexes de soutien à la production, et à faciliter leur participation au dialogue avec les décideurs.

Phase six de l'appui du FIDA à l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA). (Don d'un montant de 1 230 000 USD sur une période de trois ans au Belize, Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.) L'objectif général de la RUTA pour cette phase est de contribuer à l'élimination de la pauvreté rurale et à la promotion d'un développement rural durable dans la sous-région de l'Amérique centrale (y compris le Belize et le Panama), moyennant le renforcement de leurs capacités de formuler des politiques, stratégies, programmes et projets à l'appui de l'objectif général du programme.

Don administré par l'UNOPS en faveur du Programme régional d'appui au réseau de développement des plantes médicinales en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay. (Don d'un montant de 1 000 000 de USD sur une période de trois ans.) La finalité du programme consiste à aider les petits paysans de la région à sortir de la pauvreté moyennant la diversification et l'accroissement de leurs revenus, grâce au développement de la production de plantes médicinales et à leur transformation en médicaments phytoterapeutiques.

Dons approuvés à la quatre-vingt troisième session du Conseil d'administration, tenue en décembre 2004

Programme d'intégration des innovations en matière de développement rural dans le Pacifique. (Don d'un montant de 2 000 000 de USD accordé à la Fondation internationale des peuples du Pacifique sud [FSPI].) Ce programme vise à renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations en améliorant l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie et en améliorant l'accès aux services financiers et aux marchés.

Dons pour la recherche et la formation agricoles en faveur de la FAO à l'appui de la lutte contre le criquet pèlerin et de la mise au point d'une approche préventive écologiquement sûre. Répondant aux appels à intervenir d'urgence pour limiter l'invasion de criquets pèlerins qui a récemment touché l'Afrique du Nord et de l'Ouest, le Conseil d'administration a approuvé des **petits dons** d'un montant de 3,0 millions de USD, à décaisser en deux tranches. Au titre de la première tranche, des dons à un pays spécifique dont le montant total s'élève à 1,57 million de USD seront directement décaissés par l'entremise de la FAO pour aider des pays affectés ou menacés (Algérie, Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie, Maroc, Sénégal, Gambie, Niger et Soudan) à faire face à ce problème; cette contribution

ANNEXE I

du FIDA vise à appuyer la campagne menée par la FAO afin d'obtenir une aide dans les domaines suivants: assistance technique, formation, renforcement des capacités, veille et campagnes de communication afin de compléter directement les opérations d'urgence déjà engagées. **Don important:** un don régional d'un montant élevé de 1,5 million de USD a été présenté au Conseil d'administration à sa session de décembre 2004. La finalité de ce don est à relativement long terme; il s'agit d'améliorer la lutte contre le criquet pèlerin moyennant l'application à grande échelle et la validation de nouvelles méthodes de contrôle respectueuses de l'environnement reposant sur l'utilisation de produits chimiques non insecticides affectant l'essaimage, et l'évaluation de leur impact dans la prévention des invasions futures. Dans le cadre de ce partenariat avec la FAO et d'autres, le FIDA entend aider les pays touchés, et plus spécialement les communautés vulnérables d'agriculteurs, à faire face aux menaces futures de manière durable et sans danger pour l'environnement, en faisant appel à de nouvelles connaissances et à des technologies innovantes.

ANNEXE II

LISTE DES DONNÉES SPÉCIFIQUES À UN PAYS APPROUVÉS PAR LA DIVISION PMD EN 2004

Don pays	Division	N° du don.	Pays/Institution	Titre du don	Montant approuvé (en USD)
	PA	717/B - FAO	FAO - Mali	Aider le Gouvernement du Mali à lutter contre le criquet pèlerin	100 000
	PA	717/A - FAO	FAO - Tchad	Aider le Gouvernement du Tchad à lutter contre le criquet pèlerin	100 000
	PA	717/C - FAO	FAO - Burkina Faso	Aider le Gouvernement du Burkina Faso à lutter contre le criquet pèlerin	100 000
	PA	717/D - FAO	FAO - Sénégal	Aider le Gouvernement du Sénégal à lutter contre le criquet pèlerin	150 000
	PA	717/E - FAO	FAO - Mauritanie	Aider le Gouvernement de la Mauritanie à lutter contre le criquet pèlerin	100 000
	PA	717/F - FAO	FAO - Niger	Aider le Gouvernement du Niger à lutter contre le criquet pèlerin	100 000
	PA	717/G - FAO	FAO - Gambie	Aider le Gouvernement de la Gambie à lutter contre le criquet pèlerin	120 000
	PA	724/INADES	INADES – République démocratique du Congo	Promotion des organisations paysannes dans la zone de Bumba	200 000
	PF	733-RW	Rwanda	Don au titre du guichet pays spécifique destiné à renforcer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour l'agriculture rwandaise	400 000
	PF	732/MECKS	Comores – Union des mutuelles d'épargne et de crédit	Don au titre du guichet pays spécifique à l'appui du programme de renforcement des capacités de l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit dans l'Union des Comores	350 000
	PF	765/MANITESI	Érythrée	Développement communautaire et autonomisation organisationnelle des agriculteurs pratiquant l'irrigation par épandage	99 000
	PF	735/RAPP	KENYA	Mesures organisées par les communautés pour lutter contre le VIH/sida	180 000
	PF	771/MG	MADAGASCAR	Appui au programme national relatif au régime foncier	170 000
	PF	743/CARE	CARE - ANGOLA	Renforcer la résilience des communautés et les mesures de lutte contre le VIH/sida par la promotion des moyens de subsistance	160 000
	PF	751/SAFIRE	SAFIRE - ZIMBABWE	Consolider et assurer la durabilité du projet de liens avec les marchés	70 000
	PF	748/AFRICARE	AFRICARE - ZIMBABWE	Promotion de moyens de renforcer la sécurité alimentaire dans le contexte de la sécheresse – Phase III	150 000
	PF	744/HELVETAS	HELVETAS MOZAMBIQUE	Décentralisation et autonomisation des communautés	110 000
	PI	731 -FSPI	Fondation internationale des peuples du Pacifique sud	Don au titre du guichet mondial/régional destiné au programme d'intégration des innovations en matière de développement rural dans le Pacifique	1 601 000
	PI	712/LK	SRI LANKA (636-LK)	Programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides	340 000
	PI	727/NP	NÉPAL (Prêt 646 NP)	Programme de baux forestiers et d'élevage	1 220 000
	PI	726/ID	INDONÉSIE (645-ID)	Programme de réduction de la pauvreté rurale dans les communautés marginales de la province du Sulawesi central	500 000
	PI	728/VN	VIETNAM (647-VN)	Programme décentralisé de réduction de la pauvreté rurale dans les provinces de Ha Giang et Quang Binh	630 000
	PI	755/SPD	NEPAL	Renforcement des capacités pour la mobilisation sociale à caractère sexospécifique dans le programme de foresterie à bail et d'élevage	46 000
	PI	756/TJ	TAJIKISTAN	Système de services consultatifs du Jumoat	184 500
	PI	760/LEAD	LEAD - PAKISTAN	Essai pilote d'un partenariat secteur public/privé de développement des capacités pour les petites agro-entreprises et entreprises de transformation (Pakistan)	200 000
	PI	759/GDG	Chine, Indonésie, Philippines	Initiative de renforcement des capacités de suivi et d'évaluation pour les projets de la région Asie et Pacifique	128 640
	PI	754/FDC	FDC - Indonésie,	Envois de fonds, microfinance et technologie de l'information: explorer le potentiel pour les communautés pauvres de Java Est	103 500
	PI	752/SUARA	INDONÉSIE	Programme post-crise de développement intégré participatif en zone non irriguée (Prêt 539-ID): documentation vidéo de l'impact	60 883
	PI	753/NTA	INDONÉSIE	Appui à l'exécution du programme post-crise de développement intégré participatif en zone non irriguée à Timor Ouest et d'une proposition de recherche sur la finance rurale dans la province de Nusa Tenggara Timur (Indonésie)	100 000
	PL	734/MIX	MIX	Élargir l'innovation MIX relative au marché à toutes les régions couvertes par les interventions du FIDA	18 250
	PN	729/JO	JORDANIE	Projet de gestion des ressources agricoles - Phase 2	199 100
	PN	729/JOa	JORDANIE	Projet de gestion des ressources agricoles - Phase 2	199 100
	PN	717H/FAO	FAO - Soudan	Lutte contre le criquet pèlerin	200 000
	PN	717L/FAO	FAO -Algérie	Lutte contre le criquet pèlerin	120 000
	PN	717J/FAO	FAO - Maroc	Lutte contre le criquet pèlerin	100 000
	PN	723/IFPRI	50 000 USD en liaison avec les petits dons au titre du guichet mondial/régional	Étude thématique: Impact de la libéralisation du commerce agricole sur les petits producteurs ruraux de la région POAN	49 000
	PN	768/ASNAPED	Tunisie	PRODESUD Projet de développement du patrimoine	41 770
	PN	767/ATD	Tunisie	Renforcement des capacités de gestion de la microfinance	50 400
	PN	741/FIRDOS	FIRDOS - Syrie	Atelier sur les femmes en tant qu'agents du changement	150 000
	PN	734/MIX	MIX		62 000
	PN	747/BSF	SOMALIE	Coup de projecteur sur la Somalie: initiatives de communication pour favoriser la transposition et la reproduction à plus grande échelle d'approches novatrices de la résolution de conflits	200 000
	PN	746/UNDP	SOMALIE	Appui apporté par les expatriés au développement rural en Somalie	150 000
	PN	745/UNOPS	SOMALIE	Autonomisation des communautés accueillant les personnes déplacées de retour	200 000
TOTAL ENGAGÉ		39 DONNÉES			9 513 143

FICHE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DON¹

A. Données fondamentales, objectifs et composantes du don²

Titre		N° du don			
Bénéficiaire du don		Responsable du FIDA			
<i>Institution/organisation</i>		Interlocuteur			
Mise à jour le:		Clôture initialement prévue le:		Dernière mise à jour de la fiche le:	
Approbation le:		Prorogations jusqu'au:		Dernière modification le:	
Accord de don le:		Nombre de prorogations:		Dernier audit le:	
Entrée en vigueur le:		Date de Ex MP; EvMP; EI:		Dernière supervision le:	
				Nombre de supervisions	
Bailleurs de fonds	USD			Décaissement	Pourcentage
Coût du programme				Don du FIDA	
Don du FIDA					
Cofinancier 1					
Cofinancier 2					
Cofinancier 3					
Groupe cible (compléter toutes les rubriques concernées en donnant une description succincte)					
Pays bénéficiaires					
Projets bénéficiaires					
Groupes bénéficiaires					
Objectifs du don en matière de développement (mentionner les liens avec le programme de pays et/ou les objectifs de la politique de don)					
Composantes					

B. Évaluation de la performance du don²

Échelle de notation: 1) Objectifs atteints ou dépassés 2) Objectifs globalement atteints 3) Très en deça des objectifs 4) Peu ou pas de progrès

État d'avancement de l'exécution (évaluation par le responsable du don des indicateurs spécifiques d'avancement de l'exécution)					
Indicateurs de progrès	Dernier relevé	Relevé actuel	Indicateurs de progrès	DERNIER RELEVÉ	RELEVÉ ACTUEL
Respect des délais – Fonds de contrepartie			Cohérence entre le PTBA et l'exécution		
Respect des délais – cofinancements			Respect des délais – vérification des comptes		
Taux de décaissement du don			Qualité de la comptabilité		
Réalisation des objectifs et résultats			Qualité de la gestion du projet		
Performance du système de S&E			Participation des parties prenantes		
Respect des délais – présentation des rapports			Renforcement des institutions et développement de liens		

¹ Les fiches sur l'état d'avancement du don ne doivent être remplies que pour les dons qui relèvent de l'approbation du Conseil d'administration, c'est-à-dire les dons d'un montant élevé. Il n'est pas nécessaire de remplir une fiche séparée pour les dons qui financent des projets pour lesquels une fiche sur l'état d'avancement du projet a déjà été élaborée.

² Prière de se référer au document *Guidelines for PSRs* qui contient des consignes relatives aux indicateurs d'évaluation des progrès accomplis et des conseils pour remplir cette section ainsi que les sections D à F.

ANNEXE III

Évaluation globale de la performance d'exécution	Note: <input style="width: 30px; height: 15px;" type="text"/>
<i>Remarques sur l'état d'avancement de l'exécution (décrire les mesures prises ou proposées pour les critères ayant obtenu la note 3 ou 4)</i>	

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement (section A)	Note: <input style="width: 30px; height: 15px;" type="text"/>
<i>Remarques concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement</i>	

C. Dispositions relatives à l'exécution/supervision

<i>(décrire les dispositions relatives à l'exécution, y compris en matière de supervision, ainsi que toute éventuelle réorientation du programme financé sur le produit du don intervenue depuis son entrée en vigueur)</i>

D. Gestion des résultats et de l'impact

<i>(fournir des informations quantitatives relatives aux principaux résultats et à l'impact, ainsi qu'une appréciation des perspectives d'amplification, de reproduction, d'apprentissage, de l'utilité des connaissances et des technologies favorables aux pauvres produites, du renforcement des capacités, de l'évolution des institutions favorable aux pauvres, de la création de partenariats, de l'amélioration des moyens d'existence, de la réorientation des politiques dans un sens favorable aux pauvres, etc.)</i>

E. Suite donnée au précédent examen du portefeuille

Suivi convenu lors du précédent examen du portefeuille	Mesures adoptées

F. Recommandations en matière de suivi
(mentionner le cas échéant les recommandations de l'évaluation)

Questions/problèmes spécifiques	Recommandations et personnes chargées du suivi

PROCESSUS D'ALLOCATION ET D'EXAMEN DES DONNS

